

Commune de POULIGNY-SAINT-MARTIN
PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2024

Par suite d'une convocation en date du 15 février 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Pouligny-Saint-Martin se sont réunis en date du vendredi 23 février 2024 à la mairie de Pouligny-Saint-Martin à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric WEINLING, Maire.

La convocation a été affichée le 16 février 2024

L'ordre du jour était le suivant :

- Travaux chauffage mairie
- Projet village d'avenir
- Règlement du lotissement
- Zone d'accélération des énergies renouvelables
- Exonération de taxe foncière des logements neufs économies en énergie
- Questions diverses

Membres présents : Mmes Catherine ALAPETITE, Anne-Marie BRANDON, Béatrice MARIÉ et MM. Alain BELLET, Robert SIMON, Cyril TRIBET Éric WEINLING lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres excusés : Mme Catherine ALAPETITE, MM. Philippe BONNIN, François GOETHALS.

Membre absent : Cyrille PILLOT.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Alain BELLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Question n°1 : – Travaux de chauffage de la mairie -

Monsieur le Maire a présenté des devis concernant les travaux de chauffage de la mairie.

Le conseil municipal demande la révision des devis.

Question n°2 : – Projet village d'avenir -

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la commune a été retenue pour la mise en sécurité de la traversée du bourg, l'élargissement des trottoirs et l'aménagement sur espace du stade (espace campings cars).

Question n°3 : Règlement du Lotissement -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver et de valider le règlement du lotissement du Champ de La Vigne tel qu'il est rédigé en annexe.

Question n°4 : – Zone d'accélération des énergies renouvelables –

Il a été accepté le photovoltaïque sur tout le territoire et le terrain ainsi que la méthanisation et la géothermie.

L'éolien est refusé.

Question n°5 : – Exonération de taxe foncière des logements neufs économes en énergie –

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que l'article 1383-0 B bis du Code général des impôts (CGI) permet d'exonérer totalement ou partiellement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) les logements neufs dont le niveau élevé de performance énergétique globale est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer cette exonération.

Question n°6 : - Crédit d'un emploi saisonnier -

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à s'avoir entretien des espaces verts, des espaces fleuris et du cimetière, pendant la période du printemps et de l'été.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; à l'unanimité

- **DÉCIDE** la création à compter du 1^{er} avril 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1er avril 2024 au 30 septembre 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397, Indice majoré 375.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Questions diverses

- ↳ Liste des signaleurs pour la Ronde du Facteur du 9 mai 2024.
- ↳ Festival Pierres qui chantent : concert à l'église le vendredi 30 août 2024.
- ↳ Exposition Cécyl Gilet de douze photos de la commune dans la commune pour la saison d'été. Le vernissage aura lieu le samedi 22 juin.

Fin de la séance à 22 heures 00.

Fait à Poulligny-Saint-Martin, le 13 septembre 2024

Monsieur Le Maire,
Eric WEINLING



Monsieur la Secrétaire de séance
Alain BELLET

Publicité des actes de la commune
par publication papier le :